



VILLE DE
MANSLE

CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

Calendrier des permanences des inscriptions et règlements

Année scolaire 2022/2023

Mois d'inscription	Permanences en Mairie (de 9h00 à 11h30)	Nbre de jours d'école	Coût si l'enfant mange tous les jours	
			Repas à 2.80 €	Repas à 3.20 €
Septembre 2022	Du lundi 22 au vendredi 26 Août inclus	18	50.40 €	57.60 €
Octobre 2022	Du lundi 19 au vendredi 23 Septembre inclus	12	33.60 €	38.40 €
Novembre 2022	Du lundi 17 au vendredi 21 Octobre inclus	13	36.40 €	41.60 €
Décembre 2022	Du lundi 21 au vendredi 25 Novembre inclus	10	28.00 €	32.00 €
Janvier 2023	Du lundi 12 au vendredi 16 Décembre inclus (encaissement des chèques début Janvier 2023)	17	47.60 €	54.40 €
Février 2023	Du lundi 23 au vendredi 27 Janvier inclus	8	22.40 €	25.60 €
Mars 2023	Du lundi 20 au vendredi 24 Février inclus	18	50.40 €	57.60 €
Avril 2023	Du lundi 20 au vendredi 24 Mars inclus	8	22.40 €	25.60 €
Mai 2023	Du mardi 17 au vendredi 21 Avril inclus	13	36.40 €	41.60 €
Juin/Juillet 2023	Du lundi 22 au vendredi 26 Mai inclus	22	61.60 €	70.40 €

Ce calendrier vous est fourni à titre indicatif sous réserve de modification du calendrier scolaire en cours d'année (ponts).

A chaque permanence, vous êtes priés de fournir les pièces suivantes :

- Pour la première inscription uniquement, la fiche de renseignement sur l'enfant (coordonnées des parents, problèmes de santé particuliers),
- La fiche d'inscription mensuelle (tableau de réservation des repas) complétée et signée,
- Le règlement correspondant à l'inscription mensuelle (par chèque, prélèvement ou paiement en ligne).

Vous remerciant par avance de bien vouloir respecter ce calendrier,



Christian CROIZARD,
Maire de MANSLE